



## Mairie de Saint-Loup-de-Varenes 71240

Tel : 03.85.44.21.70 - Fax : 03.85.44.12.61

Email : [saint.loup.de.varenes@wanadoo.fr](mailto:saint.loup.de.varenes@wanadoo.fr)

---

## INFORMATIONS MUNICIPALES

---



BIBLIOTHEQUE POUR TOUS

### **EXPOSITION SUR L'ILE DE LA REUNION**

*Préparée par Mariette et Christine ANSELME*



Culture et Bibliothèque Pour Tous de St-Loup-de-Varenes vous propose une exposition sur l'île de la Réunion du **6 mars au 13 avril 2013**.

Elle sera visible aux heures habituelles d'ouverture de la bibliothèque (mercredi 11-12h et 17-18h ; samedi 10-12h).

Nous espérons vous voir nombreux à cette exposition où les bénévoles vous accueilleront chaleureusement.

\*\*\*\*\*

### ➤ **Réforme des rythmes scolaires**

Dans le cadre de la refondation de l'école, une réforme des rythmes scolaires pouvait être mise en œuvre à compter de la rentrée de septembre 2013 et, par dérogation, au plus tard pour la rentrée 2014 - 2015. Après concertation avec la directrice, les enseignantes et les délégués des parents d'élèves de l'école maternelle et primaire, la collectivité de Saint-Loup-de-Varenes a décidé de déroger à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires et de ne l'appliquer qu'à compter de la rentrée scolaire 2014 – 2015.

## ➤ **Objet trouvé**

Une clé particulière a été retrouvée le 05 mars dernier vers l'abribus situé en face la mare de Vincelles. Nous la tenons à disposition en mairie.

### **COMPTE-RENDU de REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL**

Le treize mars deux mil treize à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de Saint-Loup-de-Vareennes, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Francis DEBRAS, Maire.

**Présents** : Mmes Christine CAVET et Annick FIEUX et Mrs Daniel MOREIL, Jean-François LESSARD, Dominique REVILLOT et Henri LIEUTET

**Absents avec pouvoir** : Julien DURY pouvoir à J. F. LESSARD, Fabrice CHEVILLARD pouvoir à A. FIEUX, André THOMAS pouvoir à H. LIEUTET, Christophe BADOT pouvoir à C. CAVET

**Absents** : Estelle PONCET, excusée, et Hervé SAVI

**Secrétaire de séance** : Annick FIEUX

Après lecture faite, le procès-verbal de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité.

Avant de débiter la séance, Monsieur DEBRAS fait part aux élus de la promotion obtenue par Mme MONTIN Luce au grade de REDACTEUR.

### **Ordre du Jour**

1. Lotissement du Meix Pourcher – Dénomination de la voirie
2. Lotissement du Meix Pourcher – Réévaluation de l'emprunt
3. Réforme de l'école – Date de mise en œuvre
4. Personnel – Médailles du travail – Gratifications
5. Personnel – Régularisation du Supplément Familial de Traitement suspendu à Mr CARRE
6. PAVB – Règlement d'intervention des services du Grand Chalon et Convention d'entretien du domaine communautaire
7. Prévention routière – Subvention 2013
8. Amicale du Foyer Rural – Subvention exceptionnelle
9. Espace cinéraire – Tarifications
10. Fiscalité locale – Vote des taux
11. Questions diverses

#### **1 – Lotissement du Meix Pourcher – Dénomination de voirie**

Le futur lotissement du Meix Pourcher comptera une nouvelle voirie qu'il convient de nommer, aussi, Monsieur le Maire propose de reprendre le nom du lieu-dit où sera aménagé cet espace soit la « rue du Meix Pourcher ». En désignant ainsi la rue on préserve l'histoire de Saint-Loup. A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la proposition.

#### **2 – Lotissement du Meix Pourcher – Réévaluation de l'emprunt**

Monsieur le Maire rapporte que les travaux d'aménagement du lotissement du Meix Pourcher devrait finalement être réalisé sur l'année 2013. Il est donc nécessaire de souscrire un emprunt pour la totalité du coût des travaux et non pour une partie comme délibéré en février dernier. Après délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation des organismes financiers pour la réalisation d'un emprunt de 150 000 € avec une clause de remboursements anticipés à taux fixe sur 5 ans.

#### **3 – Réforme de l'école – Date de mise en œuvre**

Le décret portant sur la réforme de l'école prévoit une mise en œuvre à la rentrée scolaire 2013 – 2014 avec dérogation possible pour la rentrée 2014 – 2015. La majorité des Communes membres du Grand Chalon s'orientent également vers une application à la rentrée 2014 – 2015, y compris la ville de Chalon-sur-Saône. Sur le fond, Monsieur DEBRAS rapporte qu'il ne peut juger du bien-fondé de cette réforme, par contre sur la forme, ceci va impacter directement les finances communales alors même que l'on demande aux collectivités de faire des économies ! Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande donc à déroger à la date d'application de la réforme et décide de la mettre en application à la rentrée scolaire 2014 – 2015.

#### **4 – Personnel – Médailles du travail – Gratifications**

Monsieur le Maire demande à mettre en place le tableau des médailles du travail avec une gratification associée. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer 200 € pour la médaille d'argent célébrant 20 ans de services, 250 € pour la médaille de vermeil (30 ans de services) et 350 € pour la médaille d'or (35 ans de services).

#### **5 – Personnel – Régularisation du Supplément Familial de Traitement suspendu à l'un des agents**

Pour faire au changement de situation familiale d'un des agents communaux entraînant la perte de la charge effective et permanente de ses enfants, le supplément familial de traitement (SFT) lui a été suspendu pendant la période de septembre 2010 à août 2011. Conformément à la législation, l'ex-épouse est en droit de réclamer le versement de ce SFT ce qu'elle a fait. Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte que le supplément familial de traitement dû pour la période de septembre 2010 à août 2011 soit versé à l'ex-épouse de l'agent en question.

#### **6 – PAVB = Règlement d'intervention des services du Grand Chalon et Convention d'entretien du domaine communautaire**

Monsieur DEBRAS rapporte que le Conseil Communautaire en date du 23 novembre 2012 a approuvé le Règlement Général d'Intervention des services du Grand Chalon sur les zones d'activités économiques d'intérêt communautaire ainsi que la convention type d'entretien du domaine communautaire avec les communes. Désormais il revient à la collectivité de délibérer sur ces deux documents et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention. Il est précisé que cela concerne la zone du PAVB sud où sont implantées METALSCAN, AMAZON et les autres. Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le règlement tel que proposé et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

#### **7 – Prévention routière – Subvention 2013**

Monsieur le Maire propose de reconduire la subvention allouée à l'association pour la Prévention Routière qui œuvre au sein de l'école. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte de verser une subvention de 50 € à cette association.

#### **8 – Amicale du Foyer Rural – Subvention exceptionnelle**

Dans le cadre de l'organisation de la fête de la Pentecôte, Monsieur DEBRAS souhaite que le manège enfant fasse à nouveau partie de la fête. Le forain est disposé à revenir pour peu que des tickets lui soient achetés. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, alloue la somme de 100 € à l'Amicale du Foyer Rural, organisatrice de cette manifestation, en charge de l'achat des tickets.

#### **9 – Espace cinéraire – Tarifications**

Pour faire suite à la hausse des équipements relatifs à l'espace cinéraire et notamment des cavurnes, les tarifs doivent être revus à la hausse. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, dit que le coût des concessions en cavurnes sera de 350 € pour 15 ans et de 700 € pour 30 ans.

#### **10 – Fiscalité locale – Vote des taux**

Monsieur DEBRAS expose que les prévisions des investissements évoqués en commissions travaux et finances pourront être financés en restant sur les taux pratiqués en 2012 fixés à 15.80 % pour la Taxe d'habitation, à 20 % pour la Taxe Foncière sur Bâti et à 52.50 % sur le non Bâti. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux pour 2013.

## **COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES, COMMUNALES OU SYNDICALES**

### **Conseil d'école – Rapporteur C. CAVET**

Les différents points du compte rendu du conseil sont repris par Mme CAVET à savoir la date de journée de solidarité des institutrices prévue le 03 juillet prochain, l'état de la coopérative, les différentes sorties et activités scolaires. Il est mis en avant l'incivilité de quelques parents d'élèves qui stationnent devant la grille de l'école provoquant ainsi gêne et danger supplémentaire pour nos enfants.

### **Commission Urbanisme et Travaux du 28/02– Rapporteur H. LIEUTET**

Cette réunion consistait surtout à mettre en avant les travaux prioritaires en attendant la prochaine réunion fixée au 27 mars prochain.

### **Syndicat Chalon Sud-Ouest – Rapporteur H. LIEUTET**

Débat d'orientations budgétaires, approbation des Comptes Administratif et de Gestion 2012 et Affectation des résultats. Le marché de travaux avec la société DBTP a été reconduit. Le marché de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été attribué au bureau d'études SECUNDO.

### **COP Eau et Assainissement – Rapporteur H. LIEUTET**

Un point est réalisé relatif au coût des travaux nécessaires pour la remise aux normes des réseaux sur l'agglomération. Le programme des travaux 2013 arrêté par le Grand Chalon en matière de réseau d'eaux pluviales prévoit le redimensionnement du réseau de la rue Neuve. Par contre les travaux de busage du fossé sur l'extrémité de la rue de Varennes, vers la rue d'Herne, sont en attente. Les services du Grand Chalon se rendront sur place pour mieux appréhender le dossier. Mme A. FIEUX rappelle que cet aménagement entre dans le cadre du PAVE (Plan d'Accessibilité des Voiries et Espaces verts), lequel agencement apparaît donc comme nécessaire. Cette réunion a également permis de préciser les limites de compétences des services du Grand Chalon liées à leurs interventions sur les réseaux d'eaux pluviales, d'eaux usées et d'eau potable (regard, tampons, bouches à clés et raccordements).

### **COP Urbanisme et Déplacement – Rapporteur D. MOREIL**

Evocation des différentes modifications des PLU en cours sur l'agglomération avec la redéfinition des dents creuses. Résultat de l'appel d'offres pour la mise en œuvre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Le point sur la fréquentation du FLASH et sa circulation après les différentes améliorations apportées à la voirie pour lui favoriser le passage : équilibre des flux atteint et satisfaction du coût du financement pour ce projet de Bus à Haut Niveau de Services (BHNS).

### **COP Observatoire de l'agriculture du Chalonnais – Rapporteur D. MOREIL**

Il ressort de cet observatoire que les terres agricoles devront impérativement être protégées lors de l'élaboration du futur PLUi. Il s'agira de concilier développement démographique, économique et maintien d'une agriculture dynamique.

### **COP Action Sociale du 11 février – Rapporteur C. CAVET**

Plusieurs volets ont été traités :

- ✓ Habitat, avec l'appel à projet pour une maison Relais qui répond à un besoin sur le territoire en créant un chaînon manquant dans le parcours résidentiel permettant d'aller de l'hébergement d'urgence à l'habitat autonome.
  - ✓ Accès aux soins, avec la signature d'une nouvelle convention avec la CPAM afin d'améliorer le dispositif « Relais Santé » par la promotion généralisée des bilans de santé auprès de la population en situation de précarité sur l'ensemble du territoire du Grand Chalon y compris les personnes âgées.
  - ✓ La Maison des Adolescents (MDA) est actuellement accueillie dans les locaux du CHS de Sevrey jusqu'à juin 2013 et sera délocalisée par la suite sur Chalon-sur-Saône. C'est un lieu gratuit d'accueil, d'écoute, d'informations des adolescents entre 11 et 20 ans afin d'apporter une réponse à leurs difficultés. La MDA est composée d'une équipe pluridisciplinaire avec directrice, Infirmière, assistante Sociale, pédopsychiatre vacataire, psychologue et secrétaire.
  - ✓ Enfance et familles, avec information sur le bilan de fonctionnement 2012, notamment un état des lieux des RAM et leur fréquentation et un bilan des attributions des places dans les différentes structures. Présentation des perspectives 2013 avec élaboration d'un plan triennal d'actions du schéma d'organisation de la Petite Enfance dans le cadre des orientations validées par le Conseil Communautaire.

#### Commission Information et Communication – Rapporteur D. MOREIL

La commercialisation du bulletin municipal a démarré en février avec une nouvelle commerciale aux commandes qui apporte un dynamisme nouveau.

Le thème du nouveau bulletin portera sur la photo. Mr D. MOREIL précise qu'il n'est pas question de reprendre l'histoire de NIEPCE mais plutôt de s'appuyer sur les clichés que pourraient avoir certaines associations locales afin de présenter l'évolution de la photographie dans son sens large par le biais d'archives photographiques. Quant au site INTERNET, sa mise en ligne prend quelque retard pour éviter de livrer une « coquille vide » comme il a pu le constater sur certains sites de collectivités. Mr MOREIL souhaite que les internautes aient accès à un site pratiquement finalisé avec de la matière à lire. Cela devrait être réalisable pour début avril. Le trombinoscope pourrait être réalisé lors de la prochaine séance du 26 mars.

#### QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

##### ➤ Réfection église – Rapporteur H. LIEUTET

L'association Saint-Loup Patrimoine qui a souhaité réaliser la réfection des portes de l'église a voulu soumettre à l'assemblée les trois esquisses élaborées pour ces travaux. Après étude, la proposition n° 2 est adoptée : chaque battant sera composé d'une plaque d'un seul tenant en mélèze travaillé pour donner l'apparence que quatre larges planches le composent. Chaque vantail sera équipé d'un seuil pour éviter l'infiltration d'eaux de pluie. La couleur restera dans les coloris marron afin de s'accorder avec la nouvelle teinte de la façade. Au vu du nuancier présenté, Mr D. REVILLOT demande à rester prudent quant à la couleur en pensant à l'effet de masse que représenteront ces imposantes portes d'église. Cette remarque sera rapportée aux membres de l'association.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures

Le Maire

F. DEBRAS